



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni le mardi 24 juin 2025 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Galla sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Jean-Marc GARNIER, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Richard KISS, Franck BARBEY, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Charles FERRERO, Cédric CAMPAGNO, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Nora ADDAD, Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG, Bernard BRUNEAU, Jean-Paul CAMERANO.

PART EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Jean-Marc GARNIER (Prend part aux délibérations N°73 à N°107)

ARRIVE EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

Madame Myriam LAZREUG (Prend part aux délibérations N°79 à N°119)

ABSENTS EXCUSES :

Madame Karine GIGODOT

Monsieur Serge PERCHERON

Madame Laurence COSTE

Madame Stéphanie MANDREA

Madame Levanna CALATAYUD

Madame Magali CONESA

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD

PROCURATION :

Madame Karine GIGODOT à Madame Catherine BUTTY
Monsieur Serge PERCHERON à Madame Marie CHABAUD
Madame Laurence COSTE à Madame Valérie COPIN
Madame Stéphanie MANDREA à Monsieur Gilles RONDONI
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Aline BOURDAIRE
Madame Magali CONESA à Monsieur Paul EUZIERE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**2025 - 87 CESSION DU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LA SCCV QUINTESSANCE
PORTANT SUR LES LOCAUX A CONTRUIRE AU PROFIT DE LA MISSION LOCALE DU
PAYS DE GRASSE : LOCAL D'ACTIVITE ET 5 PLACES DE STATIONNEMENT SIS AVENUE
PIERRE SEMARD – TRAVERSE DE LA GARE**



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 45
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni le mardi 24 juin 2025 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Galla sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Valérie COPIN, Christophe MOREL, Aline BOURDAIRE, François ROUSTAN, Catherine BUTTY, Gilles RONDONI, Claude MASCARELLI, Nicolas DOYEN, Nicole NUTINI, Ali AMRANE, Murièle CHABERT, Marie-Madeleine GUALLINO, Cyril DAUPHOUD, Anne-Marie DUVAL, Jean-Marc GARNIER, Dominique BOURRET, Marie CHABAUD, Roger MISSENTI, Mélanie ZARRILLO, Philippe BONELLI, Annie OGGERO-MAIRE, Richard KISS, Franck BARBEY, Jeannette GISQUET, Jean-Pierre BICAIL, Jocelyne BUSTAMENTE, Jean-François LAPORTE, Charles FERRERO, Cédric CAMPAGNO, Alexandre GAIFFE, Paul EUZIERE, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Mékia Nora ADDAD, Stéphane CASSARINI, Myriam LAZREUG, Bernard BRUNEAU, Jean-Paul CAMERANO.

PART EN COURS DE SEANCE :

Monsieur Jean-Marc GARNIER (Prend part aux délibérations N°73 à N°107)

ARRIVE EN COURS DE SEANCE SANS PROCURATION :

Madame Myriam LAZREUG (Prend part aux délibérations N°79 à N°119)

ABSENTS EXCUSES :

Madame Karine GIGODOT
Monsieur Serge PERCHERON
Madame Laurence COSTE
Madame Stéphanie MANDREA
Madame Levanna CALATAYUD
Madame Magali CONESA

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

Monsieur Patrick ISNARD

PROCURATION :

Madame Karine GIGODOT à Madame Catherine BUTTY
Monsieur Serge PERCHERON à Madame Marie CHABAUD
Madame Laurence COSTE à Madame Valérie COPIN
Madame Stéphanie MANDREA à Monsieur Gilles RONDONI
Madame Levanna CALATAYUD à Madame Aline BOURDAIRE
Madame Magali CONESA à Monsieur Paul EUZIERE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Valérie COPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025.

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération n° 2020-26 du 28 mai 2020 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Question retirée à l'ordre du jour :

**2025 - 87 CESSION DU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE GRASSE ET LA SCCV QUINTESSANCE
PORTANT SUR LES LOCAUX A CONTRUIRE AU PROFIT DE LA MISSION LOCALE DU
PAYS DE GRASSE : LOCAL D'ACTIVITE ET 5 PLACES DE STATIONNEMENT SIS AVENUE
PIERRE SEMARD – TRAVERSE DE LA GARE**

2025 - 73 REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA CAPG

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **DONNER VOTRE ACCORD** au projet d'accord local de répartition des sièges en fixant à 72 le nombre de sièges du conseil communautaire, répartis comme suit :

	ACCORD LOCAL pour le scrutin de 2026
Grasse	28
Mouans-Sartoux	6
Peymeinade	5
Pégomas	5
La Roquette-sur-Siagne	4
Saint-Cézaire-sur-Siagne	3
Saint-Vallier-de-Thiey	3
Auribeau-sur-Siagne	2
Le Tignet	2
Cabris	1
Spéracèdes	1
Andon	1
Escragnolles	1
Séranon	1
Valderoure	1
Caille	1
Saint-Auban	1
Briançonnet	1
Le Mas	1
Collongues	1
Gars	1
Amirat	1
Les Mujouls	1
Nbre total de sièges	72

- **CHARGER** Monsieur le Maire de notifier le présent accord à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Unanimité.

**2025 - 74 COMMANDE PUBLIQUE
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES
DURANT LA PERIODE DE JANVIER A MAI 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation relative aux marchés publics.

Prendre acte.

**2025 - 75 RESSOURCES HUMAINES
MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE
AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la mise à disposition du Service de la Commande publique de la ville de Grasse au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition du Service de la Commande Publique de la Commune de Grasse au Centre Communal d'Action Sociale ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune la convention de mise à disposition ainsi que leurs éventuels avenants, dans la mesure où ces derniers ne viennent pas dénaturer les conventions initiales.

Unanimité.

**2025 - 76 RESSOURCES HUMAINES
CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les suppressions et créations de postes ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2025 et suivants.

Unanimité.

**2025 - 77 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SAISONNIERS
POUR LE SURCROIT D'ACTIVITE – ANNEE 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le recrutement d'agents contractuels saisonniers selon les modalités décrites dans la présente délibération, la nature des fonctions que ces personnels seront amenés à exercer au cours de la saison estivale et les modalités de leur rémunération ;
 - **PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 64131 du budget principal de l'exercice en cours.
-

Unanimité.

**2025 - 78 PROTECTION FONCTIONNELLE
REPARATION DU PREJUDICE SUBI**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Valérie COPIN

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** l'indemnisation de Monsieur [REDACTED] pour les faits subis par celui-ci dans le cadre de l'exercice de ses fonctions le 16 mai 2022 ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à ordonner le paiement de la somme de 1 000 € au titre de l'indemnisation des préjudices subis par Monsieur [REDACTED] ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à entreprendre toute démarche auprès de Monsieur [REDACTED] afin d'obtenir la restitution de la somme versée à Monsieur [REDACTED].
-

Unanimité.

**2025 - 79 PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DU PAYS DE GRASSE
2025-2030
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **EMETTRE** un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat du Pays de Grasse pour la période 2025-2030, tel que présenté en 1^{er} arrêt par la communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
 - **METTRE EN ŒUVRE** les moyens nécessaires à la stratégie définie dans le cadre du projet de Programme Local de l'Habitat du Pays de Grasse pour la période 2025-2030.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 37 voix pour, 6 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI et une abstention : Monsieur CAMERANO.

2025 - 80 REQUALIFICATION DE L'ÎLOT ROUSTAN – DUP – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE
Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec enquête parcellaire conjointe du projet de requalification de logements en mixité sociale de l'îlot constitué des immeubles sis au 2 traverse Etienne Roustan, 7 rue Rêve Vieille et 13 rue de la Poissonnerie, respectivement cadastrés Section BH n° 154, 155 et 161, d'une superficie totale d'environ 210 centiares ;
 - **AUTORISER** l'Etablissement Public Foncier PACA à effectuer toutes démarches dans le cadre de la procédure diligente et notamment solliciter de l'autorité préfectorale l'émission des arrêtés d'utilité publique et de cessibilité, avec au préalable la mise à l'enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire.
-

Unanimité.

**2025 - 81 PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX
78 BOULEVARD VICTOR HUGO
CONVENTION AVEC ENEDIS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la participation de la ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 5 829, 97 € ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ENEDIS.
-

Unanimité.

**2025 - 82 CESSION DU LOCAL COMMERCIAL SIS AU 6 RUE DE LA POUOST
A LA SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** la cession par la Commune de Grasse du local commercial constitutif du lot n° 1 de la parcelle cadastrée Section BH n° 174, sis 6 rue de la Pouost, à la Société Publique Locale Pays de Grasse Développement, moyennant le versement du montant de 34 500 € (trente-quatre mille cinq cents euros) ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de ces opérations.
-

Unanimité.

**2025 - 83 DECLASSEMENT PREALABLE - VENTE DE PARCELLES SISES
BOULEVARD EUGENE CHARABOT ET ALLEE JEAN MOULIN
DELIBERATION MODIFICATIVE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **CONSTATER** la désaffectation de la parcelle cadastrée section BD n° 316 d'une superficie de 121 m², du volume 1 de la parcelle cadastrée section BD n° 256 d'une superficie de 188 m², des volumes 5 et 6 de la parcelle cadastrée section BD n° 257 d'une superficie respective de 123 m² et 110 m² ;
- **PRONONCER** le déclassement conformément aux dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques desdits biens et leur entrée dans le Domaine privé communal ;
- **ADOPTER** le principe de la vente des parcelles cadastrées section BD n° 249 d'une superficie de 5 m², 251 d'une superficie de 6 m², 253 d'une superficie de 10 m², 316 d'une superficie de 121 m², des volumes n° 5 et 6 de la parcelle cadastrée section BD n° 257 d'une superficie respective de 123 m² et 110 m² et du volume n° 1 de la parcelle cadastrée section BD n° 256 d'une superficie de 188 m², moyennant le prix de vente de 90 000 euros, au profit de la SCI Hôtel des Parfums ou tout autre société créée à cet effet se substituant dans ses droits,
- **DIRE** que les autres dispositions des délibérations du Conseil Municipal n° 2020-120 en date du 29 septembre 2020 et n° 2021-65 en date du 23 mars 2021 restent en vigueur ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à effectuer toutes les demandes et formalités requises en vue de ces déclassements et à signer tous les actes à intervenir, notamment l'acte authentique constatant le transfert de propriété.

Unanimité.

2025 - 84 MISE EN VENTE D'UN APPARTEMENT DE 4 PIECES SIS 2 AVENUE CLAIR LOGIS

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le principe de la mise en vente des lots n° 16, 13, 27 et 28 constitutifs respectivement d'un appartement de 4 pièces d'une surface d'environ 88 m², une cave et deux places de stationnement couvert au sein d'un ensemble immobilier cadastré Section BO n° 278 sis au 2 avenue Clair Logis, via le Service « Immo-Interactif », au prix minimum de 207 000 euros net vendeur pour la commune ;
- **FIXER** la mise à prix à 175 000 euros pour l'ensemble de ces lots de copropriété ;
- **DONNER MANDAT** à Maître Jean-Philippe VOUILLON, Notaire, afin d'engager la procédure de mise en vente de ce bien via le Service « Immo-Interactif » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint ou Conseiller municipal délégué à signer pour le compte de la commune tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette procédure et de ce mandat.

Unanimité.

**2025 - 85 VENTE DU LOT N° 12 DE LA COPROPRIETE CADASTREE SECTION BH N° 102
SISE 3 RUE DE L'ORATOIRE A LA SCI SECOND DE MIREILLE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe de la vente par la Commune de Grasse à la SCI SECOND DE MIREILLE représentée par son gérant Monsieur Jérôme ROUSSELIN, du lot n°12 de la copropriété cadastrée Section BH n°102 sise au 3 rue de l'Oratoire moyennant le versement du prix de vente de 51 000 € (cinquante et un mille euros).
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.

Unanimité.

**2025 - 86 VENTE DES LOTS N° 6 ET 7 DE LA COPROPRIETE CADASTREE SECTION BE N° 173
SISE 7 RUE DE LA FONTETTE A LA SCI GRASSE INVEST**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe de la vente par la Commune de Grasse à la SCI GRASSE INVEST représentée par son gérant Monsieur Jérôme ROUSSELIN, des lots n° 6 et 7 de la copropriété cadastrée Section BE n° 173 sise au 7 rue de la Fontette moyennant le versement de la somme de 45 000 € (quarante-cinq mille euros) ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe MOREL Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir en règlement de cette affaire.

Unanimité.

2025 - 87 RETIREE

**2025 - 88 REGULARISATION BOULEVARD MARECHAL LECLERC
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE
D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BN N° 510**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe du transfert de propriété par la Copropriété « Rose de mai » à l'euro symbolique au profit de la commune de Grasse, de l'emprise d'une superficie cadastrale de 152 m² issue de la division parcellaire de la parcelle cadastrée Section BN n° 510, sise au n°16 boulevard Maréchal Leclerc ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
- **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Unanimité.

**2025 - 89 REGULARISATION CHEMIN DE VENCE
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE
D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI N° 79**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe du transfert de propriété par la Copropriété « Les Fleurs Magagnosc » à l'euro symbolique au profit de la commune de Grasse, de l'emprise d'une superficie cadastrale de 66 m² issue de la division parcellaire de la parcelle cadastrée Section AI n° 79, sise avenue Auguste Renoir ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
- **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Unanimité.

**2025 - 90 REGULARISATION PARKING ET ROND-POINT DES ROUMEGONS
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE AU PROFIT DE LA COMMUNE
D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AK N° 292 ET 293
APPARTENANT AU GROUPE 3F SUD**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le principe du transfert de propriété par le Groupe 3F Sud à l'euro symbolique au profit de la Commune de Grasse, de l'emprise d'une superficie cadastrale de 1354 m² issue pour 585 m² de la division parcellaire de la parcelle cadastrée Section AK n° 292, et pour 769 m² de la parcelle cadastrée Section AK n° 293 sises au n°117 avenue Saint-Laurent à Grasse.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou Monsieur Christophe Morel, Adjoint délégué, à signer pour le compte de la commune tous actes à intervenir dans cette affaire et notamment l'acte authentique correspondant, ainsi que tous les actes préparatoires afférents ;
- **DIRE** que les crédits inhérents à cet acte sont inscrits au budget de la commune, qui présente les disponibilités nécessaires.

Unanimité.

**RENOUVELLEMENT URBAIN
OPERATION DE RENOVATION DES FACADES, PORTES,
DEVANTURES COMMERCIALES ET VOIETS SUR LE SECTEUR SAUVEGARDE
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES
ANNULATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Christophe MOREL

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessous, sur présentation des factures après contrôle par les services de la ville :
 - **Façades 2 rue Peyreguis TS - 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : SCI JBV
Subvention complémentaire façades : 6 664 €
 - **Façades 3 place du Barri - 06130 GRASSE**
Demandeur : CABINET ROULLAND
Bénéficiaire : copropriété du 3 place du Barri
Subvention totale façades : 29 602 €
 - **Porte garage 3 place du Barri - 06130 GRASSE**
Demandeur : CABINET ROULLAND
Bénéficiaire : copropriété du 3 place du Barri
Subvention totale porte garage : 700 €
 - **Façade 5 place de la Poissonnerie - 06130 GRASSE**
Demandeur : CABINET ROULLAND
Bénéficiaire : copropriété du 5 place de la Poissonnerie
Subvention totale façade : 13 865 €
 - **Porte 5 place de la Poissonnerie - 06130 GRASSE**
Demandeur : CABINET ROULLAND
Bénéficiaire : copropriété du 5 place de la Poissonnerie
Subvention totale porte : 679,50 €
 - **Façades 9 place de l'Evêché - 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : SCI LOLA-FREDO, Michel Rotondo
Subvention totale façades : 7 521 €
 - **Façades 9 rue Jean Ossola - 06130 GRASSE**
Demandeur : Kévin DUTTO
Bénéficiaire : copropriété du 9 rue Jean Ossola
Subvention totale façades : 30 138 €
 - **Façades 18 rue des Augustins - 06130 GRASSE**
Demandeur : PHI L'AGENCE
Bénéficiaire : copropriété du 18 rue des Augustins / 25 rue Amiral de Grasse
Subvention totale façades : 19 390 €
 - **Façade 18 rue de l'Oratoire - 06130 GRASSE**
Demandeur : LEA SYNDIC
Bénéficiaire : copropriété du 18 rue de l'Oratoire
Subvention totale façade Ouest : 3 380 €
 - **Porte 20 rue de la Fontette - 06130 GRASSE**
Demandeur : FONCIA SOGICA
Bénéficiaire : copropriété du 20 rue de la Fontette
Subvention totale porte : 700 €
 - **Façades 28-30 rue Amiral de Grasse - 06130 GRASSE**
Demandeur : Cabinet ROULLAND
Bénéficiaire : copropriété du 28-30 rue Amiral de Grasse
Subvention totale façades : 16 882 €
- **DIRE** que les montants précités seront imputés au budget communal ;

- **AUTORISER** à procéder à l'annulation des subventions pour les dossiers cités ci-dessus :
 - **Portes 2 place Maximin Isnard – 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : Pierre MATHIEU
DCM du 28 juin 2022
Subvention allouée : 700 €
 - **Porte 5 place aux Aires – 06130 GRASSE**
Demandeur : FONCIA SOGICA
Bénéficiaire : copropriété du 5 place aux Aires
DCM du 6 décembre 2022
Subvention allouée : 340 €
 - **Porte 6 place César Ossola – 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : ASL Palais des Senteurs
DCM du 24 septembre 2019
Subvention allouée : 350 €
 - **Façade 13 rue Charles Nègre – 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : VILOGIA
DCM du 25 juin 2019
Subvention allouée : 12 593 €
 - **Façade 22 rue de la Fontette côté Fontette – 06130 GRASSE**
Demandeur : GRASSE GESTION IMMOBILIER
Bénéficiaire : copropriété du 22 rue de la Fontette
DCM du 6 décembre 2022
Subvention allouée : 2 486 €
 - **Porte 22 rue de la Fontette – 06130 GRASSE**
Demandeur : GRASSE GESTION IMMOBILIER
Bénéficiaire : copropriété du 22 rue de la Fontette
DCM du 6 décembre 2022
Subvention allouée : 493,56 €
 - **Porte 34 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE**
Demandeur et Bénéficiaire : SCA 34 rue Amiral de Grasse
DCM du 24 septembre 2019

Subvention allouée : 350 €

- **DIRE** que les montants précités seront réintégrés au budget communal
-

Monsieur le Maire ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 43 voix pour et une voix contre : Monsieur CAMERANO.

**2025 - 92 ORGANISATION DE LA FETE DE LA BIERE
EDITION 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Aline BOURDAIRE

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le principe de la manifestation « la Fête de la Bière 2025 » et les modalités d'organisation énoncées ;
 - **APPROUVER** la convention en annexe encadrant la présence du brasseur allemand, notamment en ce qui concerne la redevance d'occupation du domaine fixée à :
 - Montant fixe de 580 € T.T.C
 - Montant variable correspondant à 2 % du C.A
 - **APPROUVER** les tarifs d'occupation commerciale du domaine public suivants :
 - Caution pour réservation des chalets, Food trucks et emplacements : 100 € TTC
 - Food trucks, emplacements : 350 € TTC
 - Gratuité d'occupation du domaine public pour les partenaires ayant collaboré étroitement à la manifestation
-

Unanimité.

2025 - 93 TAXE DE SEJOUR - ACTUALISATION

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Aline BOURDAIRE

Extrait de la délibération

- **ABROGER** toutes les délibérations antérieures concernant la taxe de séjour, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
 - **ADOPTER** le barème tarifaire de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2026, tel que présenté dans le tableau précédent ;
 - **ADOPTER** les dispositions d'exonération de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2026 comme précisé ci-dessus ;
 - **RECONDUIRE** le mode de calcul de la taxe de séjour au réel.
-

Unanimité.

**2025 - 94 MISE A JOUR DE L'ACTIF DE LA VILLE
SORTIE DES BIENS DE FAIBLE VALEUR ET TOTALEMENT AMORTIS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** la sortie de l'actif de la ville de Grasse des biens de faible valeur, totalement amortis, répertoriés et annexés à la présente délibération.

Unanimité.

**2025 - 95 BUDGET PRINCIPAL
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 1 de la commune au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2025 et l'arrêter comme détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Trésorier Municipal et à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 39 voix pour, 5 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Monsieur CAMERANO.

**2025 - 96 BUDGET PRINCIPAL
ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les admissions en non valeur annexées à la présente délibération :
-126 392,21 € au compte 6541
- 21 514,87 € au compte 6542
- **DIRE** que les montants sont inscrits aux comptes 6541 et 6542 du budget 2025.

Unanimité.

**2025 - 97 GESTION DE LA DETTE
ADOPTION DU CAHIER DES PROCEDURES GENERALES
ADOPTION DES REGLES DE GESTION**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Catherine BUTTY

Extrait de la délibération

- **ADOPTER LE CAHIER DES PROCEDURES GENERALES** tel que joint à la présente délibération.

Ce document précise notamment :

- L'organisation de la gestion de la dette,
- Les principes de gestion de la dette : Financements à long terme
Risque de taux

Financements à court terme

Le cahier sera soumis chaque année au Conseil Municipal pour approbation, même s'il n'est pas modifié.

Un rapport annuel sera adressé au Conseil Municipal sur les opérations conduites dans ce cadre ; ce rapport dressera notamment, année par année, le bilan des opérations réalisées sur l'année en cours.

En complément de ces procédures,

- **ADOPTER** les orientations et les paramètres de gestion précisés dans le cahier de définition stratégique de la gestion de la dette et des règles de gestion tel que joints à la présente délibération.

Ces orientations et paramètres seront revus et adoptés annuellement par le Conseil Municipal.

Unanimité.

**2025 - 98 RESTAURATION DU PALAIS EPISCOPAL
ACCEPTATION D'UN DON MANUEL**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le don manuel de la société BRICONAUTES d'un montant de 60 000 euros ;
 - **DIRE** que ce don sera affecté aux travaux de restauration du Palais Episcopal ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire, notamment la convention de mécénat.
-

Unanimité.

**2025 - 99 PATRIMOINE - RESTAURATION DES VANTAUX DE PORTAIL
DE LA CATHEDRALE NOTRE DAME DU PUY
ACCEPTATION D'UN DON MANUEL**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le don manuel de la fondation Sauvegarde de l'Art Français pour un montant de 8 000 euros ;
 - **DIRE** que ce don sera affecté aux travaux de restauration des vantaux de portail de la cathédrale Notre-Dame-du-Puy ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire.
-

Unanimité.

**2025 - 100 PATRIMOINE - ETUDE PREALABLE POUR LA RESTAURATION DE L'ORGUE
DE LA CATHEDRALE NOTRE DAME DU PUY
DON AFFECTE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Nicolas DOYEN

Extrait de la délibération

- **ACCEPTER** le don de l'association « les amis de l'orgue de la cathédrale Notre-Dame du Puy » d'un montant de 7 400 € ;
 - **DIRE** que ce don sera affecté à l'étude préalable en vue de la restauration de l'orgue de la cathédrale Notre-Dame du Puy de Grasse ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans cette affaire.
-

Unanimité.

**2025 - 101 RESEAUX ELECTRIQUES
SERVITUDES POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE AERIEN
AU NIVEAU DU 22 PLACE AUX AIRES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Nicole NUTINI

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** ENEDIS à réaliser les travaux sur la parcelle communale ;
 - **APPROUVER** les termes de la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS, sur la parcelle cadastrée section BE 0218 sise 22 place aux Aires, jointe en annexe à la présente ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS.
-

Unanimité.

**2025 - 102 CONSTRUCTION D'UN CREMATORIUM
MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL ET SERVITUDES POUR L'EXTENSION
DU RESEAU ELECTRIQUE AU 313 ROUTE DE PEGOMAS**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Nicole NUTINI

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** ENEDIS à occuper le local communal destiné à recevoir le nouveau poste de transformation ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition se rapportant au local communal destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique ENEDIS, sur la parcelle cadastrée section EO 130 sise 313 route de Pégomas, jointe en annexe à la présente ;
- **AUTORISER** ENEDIS à réaliser des travaux sur la parcelle communale ;
- **APPROUVER** les termes de la convention de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS, sur la parcelle cadastrée section EO 130 sise 313 route de Pégomas, jointe en annexe à la présente ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les deux conventions de mise à disposition et de servitudes se rapportant auxdites installations avec le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ENEDIS.

Unanimité.

**2025 - 103 CONVENTION DE PARTENARIAT
RELATIVE AUX VACCINATIONS PUBLIQUES
ANNEE 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Nicole NUTINI

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Unanimité.

**2025 - 104 RESTAURATION COLLECTIVE
MODIFICATION DU PERIMETRE GEOGRAPHIQUE
POUR LA DEMARCHE D'APPROVISIONNEMENT LOCAL
AVENANT N° 11**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 11 au contrat de Délégation de Service Public relatif à la restauration collective conclu avec la société ELIOR RESTAURATION France ;
- **APPROUVER** les termes de la convention concernant la modification de la distance géographique pour la démarche d'approvisionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour, 2 voix contre : Monsieur CASSARINI, Madame LAZREUG.

2025 - 105 REMBOURSEMENT DES BADGES D'OUVERTURE DES ECOLES

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prononcer à l'encontre de toute personne ne restituant pas le badge d'accès aux écoles maternelles et élémentaires de la ville de Grasse, dès lors qu'elle n'en a plus l'utilité, le paiement d'une somme de 30,00 € (trente euros) correspondant aux frais de remboursement d'un badge engagés par la Commune ;
- **CONDITIONNER** la remise du badge à la signature préalable d'un document d'engagement précisant cette règle, qui vaudra acceptation pleine et entière de ces conditions par le bénéficiaire ;
- **CHARGER** les services municipaux concernés de la mise en œuvre de cette procédure et d'en assurer le suivi ;
- **TRANSMETTRE** la présente délibération à la Trésorerie municipale de Grasse pour application des procédures de recouvrement en cas de non-paiement.

Unanimité.

2025 - 106 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE CHOIX DU DÉLÉGATAIRE POUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE AU SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIRS SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE ET POUR LES SEJOURS (LOT N°2)

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Cyril DAUPHOUD

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le choix de l'association *Institut de Formation, d'Animation et de Conseil*, pour assurer, en tant que Délégué, le service d'accueil de loisirs sur temps périscolaire et extrascolaire et les séjours sur le périmètre de la ville de Grasse (lot n° 2) ;
- **APPROUVER** la délégation de service public pour le service d'accueil de loisirs sur temps périscolaire et extrascolaire et les séjours (lot n° 2) et ses annexes, pour une durée de trois (3) ans, à compter du 1^{er} septembre 2025, soit une fin du contrat au 1^{er} septembre 2028 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la délégation de service public pour le service d'accueil de loisirs sur temps périscolaire et extrascolaire et les séjours (lot n° 2) et tous documents s'y rapportant ;
- **APPROUVER** les termes financiers de la délégation de service public pour le service d'accueil de loisirs sur temps périscolaire et extrascolaire et les séjours (lot n° 2).

Unanimité.

**2025 - 107 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur Cyril DAUPHOUD

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les subventions aux associations pour l'année 2025 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les associations concernées par la mise en œuvre de ces actions ;
- **AUTORISER** le versement des subventions mentionnées ci-dessous :

Imputation : Service Jeunesse.

Harpèges	13 450 €
Lieu d'accueil parents / enfants	
- Harpèges	2 500 €
Les Bengalais	
- Harpèges	62 200 €
(accueils de loisirs 3/6 ans, 6/11 ans)	
- Planète Sciences Méditerranée	11 370 €
(Accueils de loisirs 6/12 ans)	

Unanimité.

**2025 - 108 ENERGIES RENOUVELABLES - SOLARISATION DU PARC DE STATIONNEMENT
JEAN GIRARD – ATTRIBUTION DU MARCHE DE CONCESSION DE TRAVAUX
VALANT AUTORISATION D'OCCUPATION DOMANIALE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Annie DUVAL

Extrait de la délibération

- **ATTRIBUER** le contrat de concession de travaux à la société Sun Energy 06 valant autorisation d'occupation domaniale pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'une installation photovoltaïque en autoconsommation ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer pour le compte de la Ville, le contrat de concession, tous les éventuels avenants dans la mesure où ces derniers ne viennent pas dénaturer le contrat initial ainsi que tous les documents afférents.
-

Monsieur le Maire ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 36 voix pour, 6 voix contre : Monsieur EUZIERE (2 voix), Madame ADDAD, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI et une abstention : Monsieur CAMERANO.

2025 - 109 CONTRAT DE VILLE 2024-2030

RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Dominique BOURRET

Extrait de la délibération

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport, joint en annexe, sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville ;
 - **DONNER UN AVIS FAVORABLE / DEFAVORABLE** sur le projet de rapport annuel de la Politique de la Ville ;
 - **INTEGRER** les remarques ci-dessus au rapport définitif.
-

Unanimité.

**2025 - 110 POLITIQUE DE LA VILLE
CONTRAT DE VILLE PROGRAMMATION 2025
SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Dominique BOURRET

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le programme des 12 projets et les conditions de financement ci-dessus exposés ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025 ;
- **AUTORISER** le versement des subventions aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	ACTIONS	FINANCEMENTS
Les Petits Débrouillards	1.Cités débrouillardes à Grasse	6 000 €
Harpèges Les Accords Solidaires	2.Espace famille-lieu d'échange et de partage	9 000 €
Marguerite et Marguerote	3.Lire et chanter en famille c'est bon pour le quartier !	2 000 €
Familles Arc-en-ciel	4.Activités sportives et développement personnel en milieu naturel	8 125 €
Harpèges Les Accords Solidaires	5.Accompagnement Social et Médiation - Inclusion numérique	20 000 €
	6.Ateliers sociolinguistiques - alphabétisation- insertion citoyenneté	14 000€
	7.C.L.A.S. : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité	26 000 €
CASA DOC	8.Résidence artistique et projections en plein air	5 000 €
1 2 3 Soleil	9.Animation de rue sur les deux quartiers politiques de la ville de Grasse	3 600 €
Histoires Vivantes	10.CLAS Collège	3 000 €
Histoires Vivantes	11.Quartiers d'histoires	2 500 €
IFAC	12.CLAS CRABALONA	7 000 €
	TOTAL	106 225 €

Unanimité.

**2025 - 111 SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES
PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES P'TITS DOUDOUS
AFIN D'ORGANISER L'EDITION 2025 DE LA BRADERIE SOLIDAIRE ANNUELLE
AU PROFIT D'ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOCIALES GRASSOISES**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Dominique BOURRET

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat avec l'association « Les P'tits Doudous » dans le cadre de l'organisation de l'édition 2025 de la braderie solidaire du réseau Bibliothèque & Médiathèques de Grasse, durant laquelle sera organisée par l'association et à son profit la vente au public des documents désherbés donnés par la commune ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir, dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce de nature administrative et/ou technique, nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISER** l'association « Les P'tits Doudous » à réaliser les ventes le jour de la braderie solidaire et à en encaisser le produit pour son seul compte.

Unanimité.

**2025 - 112 CONVENTION D'AUTORISATION DE PARTICIPATION AU RESEAU GUID'ASSO
ET D'UTILISATION DE LA MARQUE COLLECTIVE**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Annie OGGERO-MAIRE

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la participation de la Commune de Grasse au réseau Guid'Asso ;
- **APPROUVER** les modalités et conditions de la convention d'autorisation de participer au réseau Guid'Asso ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention et tout éventuel avenant et à assurer la bonne exécution de la présente délibération.

Unanimité.

**2025 - 113 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Annie OGGERO-MAIRE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement de subventions exceptionnelles pour un montant de 5 992.53 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent :

Unanimité.

**2025 - 114 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2025**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Annie OGGERO-MAIRE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** le versement de subventions de fonctionnement pour un montant de 1 050 € ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention ;
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2025.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du Conseil pour les subventions qui les concernent.

Unanimité.

**2025 - 115 TRAITEMENT DES PROCEDURES DE MISE EN SECURITE
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
AVEC LA SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de sortie d'immeubles touchés par une procédure de mise en sécurité avec la SPL Pays de Grasse Développement telle qu'annexée ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de la présente affaire.
-

Unanimité.

**2025 - 116 SOINS AUX ANIMAUX BLESSES DE MAITRE INCONNU OU DEFAILLANT
CONVENTION**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** le dispositif d'aide aux soins des animaux accidentés de maîtres inconnus ou défailants ;
 - **APPROUVER** les modalités et conditions tarifaire de la convention ;
 - **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à assurer la bonne exécution de la présente délibération.
-

Unanimité.

**2025 - 117 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
DEMANDE DE SUBVENTION**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour ces acquisitions d'instruments de musique et de matériel pour le Conservatoire de Musique de Grasse.

Unanimité.

**2025 - 118 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE
RESTAURATION DU PIANO STEINWAY B-211
DEMANDE DE SUBVENTION**

Présentée aux commissions « Optimisation et performance des moyens et ressources », « Equipement et aménagement du cadre de vie », « Vivre ensemble » et « Qualité de vie » du 3 juin 2025,

Rapporteur : Madame Jocelyne BUSTAMENTE

Extrait de la délibération

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la restauration du piano STEINWAY modèle B-211.

Unanimité.

2025 - 119 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)
TARIFS 2026

Rapporteur : Madame Murièle CHABERT

Extrait de la délibération

- **APPROUVER** la grille des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure ci-dessous ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou documents se rapportant à l'application desdits tarifs, au recouvrement ou à la mise en œuvre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, objet de la présente délibération.

Dispositifs	Superficies	Tarifs 2025 (par m ²)	Tarifs 2026 (par m ²)
Publicités et Pré-enseignes	Non numériques <= 50 m ²	Non numériques 24,40 €	Non numériques 24,84 €
	> 50 m ²	48,80 €	49,67 €
	Numériques <= 50 m ²	Numériques 73,30 €	Numériques 74,61 €
	> 50 m ²	144,80 €	147,40 €
Enseignes	<= 7 m ²	Exonération	Exonération
	<= 12 m ²	24,40 €	24,84 €
	<= 50 m ²	48,80 €	49,67 €
	> 50 m ²	97,70 €	99,45 €

Unanimité.

Grasse le 24 juin 2025

Le Maire,



Jérôme VIAUD

La Secrétaire de séance,



Valérie COPIN,